



Ville de
COYE-la-FORET

Des défibrillateurs en accès public à Coye-la-Forêt

Cela concerne environ 1 français sur 1000, tout âge confondu (50 000 par an avec seulement 2 à 5 % de survie)



Le décret n°2007-705 du 4 mai 2007 relatif à l'utilisation des défibrillateurs automatisés externes par des personnes non médecins a modifié le code de santé publique.

Questions pratiques

Chaque minute qui passe sans débit cardiaque fait perdre 10% de chance de survie.
Après 2 mn d'arrêt cardiaque, il y a un risque de lésion cérébrale avec des séquelles irréversibles.



Masser : Toute personne qui aura assisté à la formation peut masser efficacement ; cela assure un débit sanguin cérébral et peut sauver la personne en "arrêt cardiaque"

Prévenir : Faire appeler le 15 (samu) ; ils seront là dans les 10 mn (mais c'est pendant ces 10 mn que la personne peut être sauvée)



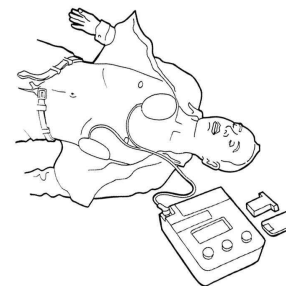
15



Défibriller : le défibrillateur en délivrant un choc électrique va remettre le cœur à un rythme plus lent, va permettre d'assurer à nouveau un débit sanguin correct, et notamment au niveau cérébral. Si le choc est délivré rapidement, la personne reprend conscience immédiatement

Comment faire en pratique

Allumer le défibrillateur par son bouton marche/arrêt ou en enlevant le couvercle transparent qui retient les électrodes (cela l'allume automatiquement)
une voix vous guide et vous demande de suivre les instructions. Il y a même une aide au massage cardiaque expliquant comment faire et donnant le rythme à suivre.



Est-ce dangereux ?

Non, car on ne peut pas déclencher l'appareil à mauvais escient. Une fois les électrodes branchées, l'appareil analyse le tracé et ne se déclenche que s'il a identifié un trouble du rythme grave.
La seule précaution à prendre est que personne ne touche la personne en arrêt cardiaque au moment du choc électrique.

Un « électrochoc » au coin de la rue

Qu'est-ce que la mort subite d'origine cardiaque

La mise en place de défibrillateurs à Coye-la-Forêt a été envisagée dès 2009, lorsqu'il a été porté à la connaissance du conseil municipal l'imminence d'un décret autorisant l'utilisation par tous des défibrillateurs semi-automatiques (DSA) et automatiques (DA)

Le décret du 4 mai a été publié au JO le 5 mai 2007



Les premiers défibrillateurs mis à disposition du public ont été installés fin 2009, au centre culturel et au stade.

Un défibrillateur devrait être installé à la gare d'Orry-la-Ville-Coye dans les mois à venir

L'arrêt cardiaque est en fait un trouble du rythme ventriculaire grave avec une accélération de la fréquence cardiaque (le cœur battant de 250 500 pulsations par minute), c'est à dire qu'il n'a pas le temps de se remplir et donc « pompe à vide » n'assurant plus aucun débit cardiaque ce qui entraîne un arrêt circulatoire.

On ne perçoit plus le pouls, la personne ne respire plus, le cerveau n'étant plus irrigué, la personne est inconsciente.

Formation

L'ensemble du personnel de la mairie, les personnels de santé, les associations ainsi que tout « partenaire » qui le souhaite seront formés.

Une formation spécifique a été effectuée à Coye-la-Forêt les samedis 5 juin et 12 juin 2010, sur le parvis du centre culturel.

Les sapeurs pompiers de Chantilly ont animé ces deux séances de formation grand public.

Que peut-on faire pour réduire cette mortalité ?

Equiper les villes et former leurs habitants à l'utilisation efficace et rapide du matériel permet d'augmenter le pourcentage de survie à 30 %.

